



Hall i – BAL n°16  
67 rue Vergniaud  
75013 PARIS  
T : 01.48.01.81.51  
tourisme@ffrandonnee-idf.fr



Beevouak association  
Association loi 1901 affiliée à la Fédération  
Française de Randonnée  
87, rue Maurice Thorez  
92000 NANTERRE  
www.beevouak.org  
contact@beevouak.org  
tel : 06 33 96 09 57

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 Rue de Richelieu – 75002 PARIS  
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Nanterre le 06/04/2019

NOTICE D'INFORMATION  
**Morvan Azimut 180°**  
en autonomie complète  
N° 2019003

Cette activité est ouverte aux adhérents de l'Association, titulaires de la licence FFRP 2018/2019 avec assurance RC et Accident Corporel (licence FFR de type IRA).

Du jeudi 27 juin 2019 au samedi 29 juin 2019

CATEGORIE DU SEJOUR :

- Catégorie : wild\*
- Type de parcours : itinérance
- Autonomie : Backpacking niveau 3\*\*

\*Beevouak définit 3 catégories : Confort - hébergement en gîte, chambre d'hôtes, hôtel - Roots - hébergement en dur collectif du type refuge, auberge - Wild - hébergement en bivouac sous tente ou abri

\*\*Backpacking 3 : pas de portage prévu, les participants portent chacun leurs matériels personnels (repas, couchage, matériel de bivouac, effets personnels) et contribue au portage du matériel collectif

PROGRAMME

Les participants, sont attendus à la gare SNCF d'Avallon (89200), lieu de départ du séjour, le jeudi 27 juin 2019 à 15h15 ; retour à la gare SNCF d'Avallon le samedi 29/06 à 16h30, fin du séjour.

Jeudi :

- Départ de la gare d'Avallon en Taxi jusqu'au village de Quarré les Tombes, point de départ de la randonnée.
- Marche jusqu'au lieu du bivouac (17km, 640 m de dénivelé positif cumulé) avec sur le trajet : la roche des féés, l'étang du griottier blanc.
- Installation du bivouac en forêt domaniale Au Duc

Vendredi :

- Départ du bivouac
- Marche de 26 km, 900 m de dénivelé positif cumulé, avec sur le trajet : le pont du Vieux Dun - La Fontaine St. Marc - La chapelle St. Marc - Le Rocher de la Pérouse - La Cure - Le Pont de Saulieu - le Saut de Gouloux
- Installation du bivouac en forêt domaniale de Breuil Chenue

Samedi :

- Départ du bivouac
- Marche de 19 km, 370 m de dénivelé positif cumulé ; jusqu'à l'abbaye de la Pierre qui Vire, avec sur le trajet : le Dolmen Chevresse, le lac St. Agnan, la chapelle St. Pierre
- Trajet en taxi de l'Abbaye de la Pierre qui Vire jusqu'à la gare SNCF d'Avallon.
- Fin du séjour vers 16h30

Les journées sont rythmées par des temps de marche d'1h30 et des temps de méditation, de relaxation et de contemplation. L'animateur proposera des activités en fonction des appétences et envies des participants.

HEBERGEMENT : en bivouac

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.



Hall i – BAL n°16  
67 rue Vergniaud  
75013 PARIS  
T : 01.48.01.81.51  
tourisme@ffrandonnee-idf.fr



Beevouak association  
Association loi 1901 affiliée à la Fédération  
Française de Randonnée  
87, rue Maurice Thorez  
92000 NANTERRE  
www.beevouak.org  
contact@beevouak.org  
tel : 06 33 96 09 57

Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 Rue de Richelieu – 75002 PARIS  
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

## COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à :

- 230 € par personne pour les primo adhérent à l'association Beevouak
- 185€ par personne pour les adhérents Beevouak 2018/2019
- 204€ par personne pour les titulaires d'une licence FFR 2018/2019 de type IRA

Options :

- Location d'une tente : 30€ (tente de randonnée 1 personne, d'environ 1,5 kg, double parois)
- Location d'un matelas : 20€ (matelas individuel de randonnée d'environ 750gr de type mousse)
- Réchaud : 20€ (réchaud type Pocket Rocket d'environ 75gr. fourni avec cartouche de gaz 210gr.)
- Kit repas lyophilisés : 70€ (comprend 2 petits déjeuners, 2 déjeuners, 2 dîners)

Ce prix comprend :

- Le transfert en voiture de la gare SNCF d'Avallon jusqu'au point de départ de la randonnée
- Le transfert en voiture de l'Abbaye de La Pierre Qui Vire jusqu'à la gare SNCF d'Avallon

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme 'compris'

## INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes du 12 avril 2019 au 30 avril 2019

Cette pré-inscription sera matérialisée par :

- L'enregistrement d'un formulaire de pré-inscription en ligne sur le site [www.beevouak.org](http://www.beevouak.org)
- Le règlement d'une pré-réservation de 80 € (chèque à l'ordre de Beevouak association ou paiement en ligne)

Nombre de participants : 2 au minimum, 3 au maximum.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 4 mai 2019.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association transmettra par mail aux pré-inscrits un bulletin d'inscription.

L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le paiement effectué lors de la pré-réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

## ASSURANCES FACULTATIVES

Il est possible de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen d'un bulletin de souscription assurances qui sera joint au formulaire d'inscription.

Une notice d'information sur les assurances individuelles complémentaires est jointe au présent document.

## PAIEMENTS

Pré-inscription de 80 €. date limite 30/04/2019., règlement éventuel des primes d'assurances facultatives lors de l'inscription, solde du séjour à régler avant le 15/05/2019.

---

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée  
Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et déléguataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Tous les règlements doivent être faits par chèque à l'ordre de Beevouak association ou par tout autre moyen de paiement en ligne mis à la disposition des participants

#### DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Chacun des participants prendra ses dispositions pour rejoindre le point de rendez-vous tel que défini précédemment au § « Programme ».

#### CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

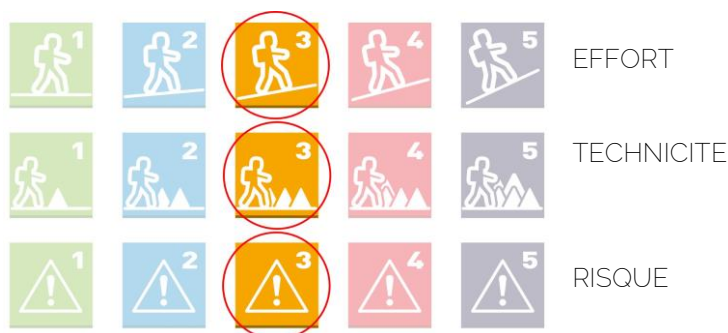
- Annulation faite avant le 15/05/2019 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 15/05/2019 et le 25/05/2019 : restitution des sommes versées avec une retenue de 100 €.
- Annulation au-delà du 25/05/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

#### RECOMMANDATIONS

Pour profiter pleinement du séjour :

- bonne condition physique requise
- matériels personnels adaptés : le poids est l'ennemi n°1
- chaussures et vêtements adaptés à la pratique de la randonnée et aux conditions météo

Niveau de difficulté :



Toute demande d'informations complémentaires peut être formulée en transmettant un mail à [jean-michel@beevoak.org](mailto:jean-michel@beevoak.org) ou au 06 33 96 09 57

Amicalement  
Jean-Michel Fournier



Les conditions générales de vente et la notice d'information sur les assurances individuelles facultatives sont annexées au présent document.